



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/994

Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon, au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max à Lyon 5e, pour la période du 10 au 13 septembre 2021, pour la 36e édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon - EI 05 068

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/994 - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES TUPINIERS DU VIEUX-LYON, DE LA COUR DU PALAIS SAINT-JEAN SITUÉE 4 RUE ADOLPHE MAX A LYON 5E, POUR LA PERIODE DU 10 AU 13 SEPTEMBRE 2021, POUR LA 36E EDITION DU MARCHÉ DES TUPINIERS DU VIEUX-LYON - EI 05 068 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du Palais Saint-Jean sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5^{ème}, de section cadastrale AI 78, relevant de son domaine public.

Chaque année depuis 1986, le 2^{ème} week-end de septembre, l'association Les Tupiniers du Vieux Lyon, regroupant céramistes et amateurs de céramique, organise sa manifestation traditionnelle dite « Le Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon », rendez-vous incontournable fréquenté par environ 40 000 visiteurs.

Le Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon regroupe des céramistes venant pour moitié de Rhône-Alpes, pour l'autre moitié de France et d'Europe. Il permet de faire découvrir toute la diversité de la céramique d'aujourd'hui.

Cette année, la manifestation aura lieu les samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021.

Compte tenu de l'intérêt culturel local que présente ce projet d'animation du quartier, il vous est proposé d'accorder à l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon l'autorisation d'occuper la cour du Palais Saint-Jean, dans le cadre d'une autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit.

Le bénéficiaire de ladite autorisation assurera les frais de nettoyage de la cour à l'issue de la manifestation et le gardiennage pendant toute la durée de celle-ci.

Pour votre information, la valeur locative de cette mise à disposition est évaluée à 170 euros.

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1. La mise à disposition à titre gratuit de la cour du Palais Saint-Jean, sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5^{ème}, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, du vendredi 10 septembre à 18h00 au lundi 13 septembre 2021 à 9h30, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite autorisation d'occupation, ainsi que tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET